

Image not found or type unknown



délais non respecté et seconde lettre de convocation a un entretien

Par **crleys**, le **19/05/2020** à **22:50**

Bonsoir,

Mon employeur m'envoie une lettre de convocation a un entretien préalable au licenciement, le jour de l'entretien il réalise qu'il n'a pas respecté le délai légal et imprime une nouvelle lettre a une date ultérieure et me la donne main a la main et me demande de la signer. La procédure de la deuxième lettre est-elle légale?

Merci de votre réponse.

Christian

Par **Visiteur**, le **19/05/2020** à **23:22**

Bonsoir

Si cette lettre respecte les délais d'usage, que vous avez signé et daté un double de celle-ci, oui.